

**Séance du 5 avril 2007**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 19 mars 2007, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) a approuvé le transfert de son siège social sur le site de l'Usine de la Nive, 27, avenue de Cambo à ANGLET.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre dudit Syndicat est invité à se prononcer sur la modification envisagée.

Je vous demande donc d'approuver la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive, portant sur le transfert du siège social tel que décrit précédemment.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.